

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BANQUE CHALUS

Société Anonyme au capital de 24 345 000 €.
Siège social : N° 5, Place de Jaude, 63000 Clermont- Ferrand.
855 201 018 R.C.S. Clermont Ferrand.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2012.

I. — Bilan au 31 décembre 2011.

(en milliers d'euros).

Actif	Notes	31 12 2011	31 12 2010
Opérations interbancaires et assimilées		331 239	298 120
Caisse, banques centrales, CCP		7 681	7 289
Créances sur les établissements de crédit	3	323 558	290 831
Opérations avec la clientèle	4	291 632	266 655
Opérations sur titres		32 143	42 125
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5	32 143	42 125
Valeurs immobilisées		2 506	2 495
Participations et autres titres détenus à long terme	5	239	239
Immobilisations incorporelles	6	137	143
Immobilisations corporelles	6	2 130	2 113
Comptes de régularisation et actifs divers		14 284	13 772
Autres actifs	7	7 779	5 526
Comptes de régularisation	7	6 505	8 246
Total actif		671 804	623 167

Passif	note	31 12 2011	31 12 2010
Opérations interbancaires et assimilées		98 545	81 351
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8	98 545	81 351
Comptes Créiteurs de la Clientèle	9	495 969	469 030
Dettes représentées par un titre	10	660	1 133
Comptes de régularisation et passifs divers		9 731	8 851
Autres passifs	11	3 217	3 034
Comptes de régularisation	11	6 514	5 817
Provisions et dettes subordonnées		5 509	5 276
Provisions pour risques et charges	12	5 509	5 276
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	16	14 466	12 702
Capitaux Propres hors FRBG	17	46 924	44 824
Capital souscrit		24 345	24 345

Primes d'émission		4 521	4 521
Réserves		15 957	10 628
Provisions réglementées et subventions		1	1
Report à nouveau (+/-)		0	3 260
Résultat de l'exercice		2 100	2 069
Total passif		671 804	623 167

Hors bilan	Note	31 12 2011	31 12 2010
Engagements donnés		37 013	35 465
Engagements de financement		33 036	30 485
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle	27	33 036	30 485
Engagements de garantie		3 977	4 980
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements d'ordre de la clientèle		3 977	4 980
Engagements reçus		193 753	192 584
Engagements de financement		80 000	100 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	27	80 000	100 000
Engagements de garantie		113 753	92 584
Engagements reçus d'établissements de crédit		28 506	28 844
Engagements reçus de la clientèle		85 247	63 740

II. — Compte de résultat.

(Présentation S.I.G.).

(en milliers d'euros).

Compte de résultat	Note	2011	2010
* Intérêts et produits assimilés	18	22 823	19 442
* Intérêts et charges assimilés	18	-10 035	-8 820
* Revenus des titres à revenu variable		0	1
* Commissions (produits)	19	6 484	6 592
* Commissions (charges)	19	-841	-808
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		213	4
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	354	126
* Autres produits d'exploitation bancaire	21	38	158
* Autres charges d'exploitation bancaire	21	-3	-78
Produit net bancaire		19 033	16 617
* Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	22	-6 983	-6 511
Autres frais administratifs	22	-4 861	-4 286
* Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6	-451	-480
Résultat brut d'exploitation		6 738	5 340
* Coût du risque	23	-875	-1 059
Résultat d'exploitation		5 863	4 281
* Résultat net sur actifs immobilisés	24	-3	10
Résultat courant avant impôt		5 860	4 291
* Résultat exceptionnel		0	0
* Impôt sur les bénéfices	25	-1 996	-1 910

* Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 764	-312
Résultat net		2 100	2 069

III. — Annexe aux comptes individuels au 31 décembre 2011.

Note 1 – Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

Le cadre juridique et financier.

— La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

— Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n°2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n°2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Les faits caractéristiques de l'exercice.

L'accord de refinancement octroyé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France à la Banque Chalus a été porté à 80 millions d'euros.

Note 2 – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié: notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées.

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

L'encours s'élève à 1 250 milliers d'euros à fin décembre 2011.

Créances douteuses.

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque Chalus par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement.

Par ailleurs, la Banque Chalus a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions collectives ou des provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2. Portefeuille-Titres.

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement.

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres de participation et de filiales.

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché.

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

* les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

* si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement.

La Banque Chalus enregistre les titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés à la date de négociation.

Reclassement de titres.

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

* du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

* du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations.

La Banque Chalus applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, La Banque Chalus applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque CHALUS, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	40 ans
Second oeuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
 - comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
 - comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).
- Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.6. Provisions.

La banque Chalus applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- * le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- * la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'ACP.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture).

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus sont inscrits *pro rata temporis* dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

2.9. Engagements hors-bilan.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la banque Chalus.

La Banque Chalus a reçu un accord de refinancement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France à hauteur de 80 000 milliers d'euros.

2.10. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord du 17 juin 2008. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

La banque Chalus applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

* la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

* diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Au 31 12 2011, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies.

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale).

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique " Impôts sur le bénéfice " du compte de résultat.

La Banque Chalus a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes de ces accords conclus, la Banque Chalus constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faites des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole SA selon les modalités prévues dans la convention.

Note 3 – Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

(en milliers d'euros)

Créances	31 12 2011							31 12 2010	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit									
Comptes et Prêts : à vue (1)	12 726							12 726	39 571
Comptes et Prêts : à terme (2)	49 114	10 000	12 000	36 500	167 000	32 500	3 643	310 757	251 117
Valeurs reçues en pension									
Titres reçus en pension									
Prêts subordonnés					75			75	143
Valeurs nettes au bilan								323 558	290 831

(1) dont 12 002 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2011

(2) dont 265 143 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2011

Note 4 – Opérations avec la clientèle.

4.1. Analyse par durée résiduelle.

(en milliers d'euros)

Créances	31 12 2011							31 12 2010	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total	Total
Créances Commerciales	1 288							1 288	787
Autres Concours à la Clientèle	9 702	7 346	9 990	20 695	106 253	136 863	919	291 768	266 073
Comptes Ordinaires débiteurs	7 771						64	7 835	8 897
Dépréciations								9 259	9102
Valeurs nettes au bilan								291 632	266 655

4.2. Analyse par nature de créances :

(en milliers d'euros)	31 12 2011					
	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux Non compromis
Trésorerie	1 679	346	1 333	1 477	324	1 153
Equipement	3 059	508	2 551	2 073	325	1 748
Habitat	923	454	469	398	290	108
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 305	5 192	113	5 270	5 181	89
Prêts à la clientèle financière	0		0	41	41	0
Total	10 966	6 500	4 466	9 259	6 161	3 098

(y compris créances rattachées)

(en milliers d'euros)	31 12 2010
-----------------------	------------

	Encours douteux	Dont : Encours douteux compromis	Dont : Encours douteux non compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux non compromis
Trésorerie	1 432	413	1 019	1 268	381	887
Equipement	2 795	966	1 829	2 143	777	1 366
Habitat	557	503	54	468	458	10
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 279	5 078	201	5 174	5 078	96
Prêts à la clientèle financière	135		135	49		49
Total	10 198	6 960	3 238	9 102	6 694	2 408

Note 5 Opérations sur titres.

Mouvements des titres par catégorie - Valeur brute (en milliers d'euros) :

Libellé des Comptes	Début d'exercice	Achats	Sorties	Etalement Prime	Autres Mouvements	Fin d'exercice
Titres de placement :						
- Effets publics et valeurs assimilées						
- Obligations						
- Autres titres à revenu fixe						
- Autres act. & titres à revenu variable	42 125	1 004	10 877			32 252
Total des Titres de Placement	42 125	1 004	10 877	0	0	32 252

Titres de placement 31 12 2011(en milliers d'euros) :

Titres	cotés/ non cotés	Valeur brute au Bilan	Estimation Au 31.12.2011	Dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	Net Au bilan
BFT MONETAIRE	non coté	9 471	9 808		337	9 471
CAAM TRESOR 3 MOIS	non coté	7 064	7 304		240	7 064
CAAM MONET 3 MOIS	non coté	7 595	7 836		241	7 595
BFT 3 MOIS	non coté	4 874	4 960		86	4 874
AMUNDI FUNDS EURO HY	non coté	1 004	895	109		895
GW ARBITRAGE 1	non coté	1 964	2 331		367	1 964
GW ARBITRAGE INV SPE	non coté	280	318		38	280
Total des Titres de Placement		32 252	33 452	109	1 309	32 143

Titres de participation 31 12 2011(en milliers d'euros) :

Titres	cotés/ non cotés	Valeur Au Bilan	Estimation Au 31.12.2011	Dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	Net au bilan
SOFARIS	non coté	1	1			1
CERTIFICATS D'ASSOCIATION	non coté	233	233			233
CA TOP	non coté	5	5			5
VISA INC	coté		80		80	
Total des Titres de Participation		239	319	0	80	239

Note 6 – Variation de l'actif immobilisé (en milliers d'euros).

Nature d'immobilisation	01 01 2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Autres Mouvements	31 12 2011
Immobilisations corporelles					
- Valeurs brutes	10 204	469	143		10 530
- Amortissements	8 092	451	143		8 400
Valeur nette au bilan	2 112	18			2 130

Immobilisations incorporelles					
- Valeurs brutes	525	0	6		519
- Amortissements	382	0			382
Valeur nette au bilan	143	0	6		137
Total Immobilisations					
Valeurs brutes	10 729	469	149		11 049
Amortissements	8 474	451	143		8 782
Valeur nette au bilan	2 255	18	6		2 267

Note 7 – Comptes de régularisation et actifs divers (en milliers d'euros).

	2011	2010
- Autres actifs	7 779	5 526
- Valeurs non imputées	1 227	617
- Débiteurs divers	6 552	4 909
- Comptes de régularisation	6 505	8 246
- Comptes d'encaissement	3 747	5 806
- Charges constatées d'avance	73	44
- Autres produits à recevoir	2 683	2 392
- Autres comptes de régularisation	2	4
- Comptes d'ajustement		
Total bilan	14 284	13 772

Note 8 – Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

(en milliers d'euros)	31 12 2011								31 12 2010
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts:									
à vue (1)	11 663						19	11 682	14 134
à terme (2)	22 000	39 500	25 000		75		288	86 863	67 217
Total au bilan								98 545	81 351

(1) dont 11 354 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2011

(2) dont 86 500 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2011

Note 9 – Comptes créditeurs de la clientèle.

Analyse par durée résiduelle (en milliers d'euros).

	31 12 2011								31 12 2010
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes Ordinaires Créditeurs	139 803						1	139 804	134 274
Comptes d'Épargne régime spécial								279 326	273 669
à vue	158 756							158 756	155 367
à terme	70 170	6 697	8 485	12 359	20 505	2 354		120 570	118 302
Comptes Créditeurs à terme	1 348	3 338	5 797	10 701	54 375	347	933	76 839	61 087
Total au bilan								495 969	469 030

Comptes d'épargne à régime spécial (en milliers d'euros).

	2011	2010
A vue	158 756	155 367
Comptes d'épargne logement	16 604	15 941
Autres comptes sur livrets	111 510	108 117

Codevi	30 642	31 309
A terme	120 570	118 302
Plans d'épargne logement	107 420	103 985
Plans d'épargne Populaire	13 150	14 317
	279 326	273 669

Note 10 – Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle.

(en milliers d'euros)	31 12 2011							31 12 2010	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	137			510			13	660	753
Titres de créances négociables									380
Total au bilan								660	1 133

Note 11 – Comptes de régularisation et passifs divers (en milliers d'euros).

	2011	2010
-Autres passifs	3 217	3 034
-Créditeurs divers	3 217	3 034
- Comptes de régularisation	6 514	5 817
- Comptes d'encaissement	2	2
- Autres charges à payer	3 709	3 469
- Produits constatés d'avance	2 702	2 293
- Charges à payer sur IFT		0
- Autres comptes de régularisation	101	53
- Comptes d'ajustement		
Total bilan	9 731	8 851

Note 12 – Provisions.

(en milliers d'euros)	Solde au 01 01 2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31 12 2011
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	231	3	10			224
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	97	289		35		351
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	2 100			420		1 680
- Autres provisions liées aux encours (3)	2 481	847		604		2 724
- Provisions pour autres litiges	2	82				84
- Provisions pour autres risques et charges	365	204	77	46		446
Total	5 276	1 425	87	1 105	0	5 509

(1) : provision pour médaille du travail

(2) : Voir note 14 sur l'épargne logement ci-après.

(3) : Provision des encours de crédits sains (cf note 2,1)

Note 13 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(en milliers d'euros)	Solde au 01 01 2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31 12 2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	9 102	3 085	2 857	71		9 259
Sur opérations sur titres		109				109
Total	9 102	3 194	2 857	71	0	9 368

Note 14 – Epargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat.

Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 220	27 680
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	60 820	33 540
Ancienneté de plus de 10 ans	38 210	37 560
Total plans d'épargne-logement	102 250	98 780
Total comptes épargne-logement	16 482	15 738
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	118 732	114 518

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	480	610
Comptes épargne-logement :	2 540	2 980
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	3 020	3 590

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	110	90
Ancienneté de plus de 10 ans	1 500	1 930
Total plans d'épargne-logement	1 610	2 020
Total comptes épargne-logement	70	80
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 680	2 100

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	2 020		410	1 610
Comptes épargne-logement :	80		10	70
Total provision au titre des contrats épargne-logement	2 100	0	420	1 680

Note 15 – Engagements sociaux: Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.
Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant au service rendu par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Chalus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqués ci-après.

Variation de la dette actuarielle :

(milliers d'euros)	2011	2010
Dette actuarielle au 31/12/n-1	535	471
Coût des services rendus sur la période	32	21
Effet de l'actualisation	23	26
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-37	
(Gains) / pertes actuariels	-66	17
Dette actuarielle au 31/12/n	487	535

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

(milliers d'euros)	2011	2010
Coût des services rendus sur l'exercice	32	21
Effet de l'actualisation	23	26
Rendement attendu des actifs sur la période	-35	-34
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels		17
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	20	30

Composition des actifs des régimes :

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.
La composition est la suivante: Obligations : 85,9%; Actions: 7,4% ; Autres:6,7%.

Variations de la provision :

(milliers d'euros)	2011	2010
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	473	503
Cotisations de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	48	-30
(Provisions) / actif au 31/12/n	521	473

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3,50%.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de : 5,38 %,
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de : 3,50%.

(milliers d'euros)	2011	2010
--------------------	------	------

Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	1 008	974
rendement attendu des actifs	35	34
(Gains) / pertes actuariels sur les actifs du régime	2	
Prestations versées	-37	
Juste valeur des actifs au 31/12/n	1 008	1 008

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,50 %,
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,75 %.

Note 16 – Fonds pour risques bancaires et généraux.

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
FRBG risque opérationnel	501	84				585
Autres F R B G	12 201	1 680				13 881
Valeurs au bilan	12 702	1 764				14 466

Note 17 – Tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves	Provisions règl et subventions	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2009	24 000	16 711	2	2 036	42 749
Dividendes					
Variation de capital	345				
Variation des primes et réserves		355			355
Affectation du résultat social 2009				-2 036	-2 036
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2010				2 069	2 069
Autres variations (report à nouveau 2008)		1342			1 342
Solde au 31 Décembre 2010	24 345	18 408	2	2 069	44 824
Dividendes					0
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		5328			5 328
Affectation du résultat social 2010				-2 069	-2 069
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2011				2 100	2 100
Autres variations (report à nouveau)		-3259			-3 259
Solde au 31 Décembre 2011	24 345	20 477	2	2 100	46 924

Note 17.1 – Ventilation du capital (en milliers d'euros).

	nombre d'actions	valeur nominale
au 31 12 2010	1 623 000	24 345
au 31 12 2011	1 623 000	24 345

Note 18 – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits d'intérêts :	22 823	19 442
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 629	6 665

Sur opérations avec la clientèle	12 110	11 910
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur opérations de macro couverture	1 084	867
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts :	10 035	8 820
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 282	201
Sur opérations avec la clientèle	8 740	8 585
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2	5
Autres intérêts et charges assimilées	11	29
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	12 788	10 622

Note 19 – Produits nets des commissions.

Type de Commissions (en milliers d'euros)	2011			2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les éts de crédit	205	46	159	185	26	159
Sur opérations avec la clientèle	1 999	19	1 980	1 971	15	1 956
Sur opérations internes	164	262	-98	167	245	-78
Sur prestations de services financiers	4 112	514	3 598	4 265	522	3 743
Sur opérations de change	4		4	4	0	4
Total	6484	841	5643	6592	808	5784

Note 20 – Gains - pertes sur opérations des portefeuilles de placement.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	109	
Dotations aux dépréciations	109	
Reprises de dépréciations		
Solde des plus et moins values de cession réalisées	463	126
Plus -values de cessions réalisées	463	126
Moins-values de cessions réalisées		
Solde des opérations sur titres de placement	354	126

Note 21 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits :	38	158
Produits divers	6	2
Produits accessoires	32	156
Charges :	3	78
Quote part des opérations faites en commun		1
Charges diverses	3	77

Note 22 – Charges générales d'exploitation.

22.1 – Ventilation des frais de personnel (en milliers d'euros) :

	2011	2010
Salaires et traitements :	4 348	4 106

dont Indemnités liées à la retraite	36	7
Charges sociales :	1 795	1 637
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieures à l'emploi	282	268
à cotisations définies		
Intéressement	192	160
Participation	129	111
Impôts et taxes sur rémunérations	519	501
refacturation et transferts de charges de personnel		-4
Total des frais de personnel	6 983	6 511

Le montant des jetons de présence versé en 2011 aux organes d'administration s'élève à 16 k€.

Le volume des droits individuels de formation (DIF) acquis par les salariés, et n'ayant pas donné lieu à une demande de formation, s'élève pour 2011 à 10 664 heures.

22.2 – Effectif par catégorie.

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégories de personnel	2011	2010
Cadres	28	26
Non cadres	101	101
Total	129	127

22.3 – Autres frais administratifs (en milliers d'euros).

	2011	2010
Impôts et taxes	452	363
Services extérieurs	3 015	2 723
Autres frais administratifs	1 450	1 320
Refacturation et transferts de charges administratives	-56	-120
Total autres frais administratifs	4 861	4 286

Note 23 – Coût du risque (en milliers d'euros).

	2011	2010
Dotations aux provisions et dépréciations	4 213	3 555
Dépréciations de créances douteuses	2 967	2 673
Autres provisions et dépréciations	1 246	882
Reprises de provisions et dépréciations	-3 389	-2 573
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-2 750	-1 833
Autres reprises de provisions et dépréciations	-639	-740
Variation des provisions et dépréciations	824	982
Pertes sur créances irrécouvrables	58	81
couvertes par des provisions	14	70
non couvertes par provisions	44	11
Récupérations sur créances amorties	7	4
Coût du risque : solde en bénéfice		
solde en perte	875	1 059

Note 24 – Résultat net sur actifs immobilisés (en milliers d'euros).

	2011	2010
Immobilisations corporelles et incorporelles	-3	10

Plus values de cession	1	10
Moins values de cession	4	0
Résultat net	-3	10

Note 25 – Impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros).

	2011	2010
IS sur le résultat courant	1 996	1 909
IS provisionne		1
Charge fiscale	1 996	1 910

La Banque Chalus est intégrée au groupe fiscal Crédit Agricole SA.

Pour l'exercice 2011, l'impôt comptabilisé est identique à celui qu'elle aurait supporté si elle était imposée séparément.

Note 26 – Hors bilan.

Répartition des engagements selon la durée restant à courir (en milliers d'euros) :

	Durée restant à courir						Total
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	
Engagements de financement							
Engagements reçus d'êts de crédit (1)					80 000		80 000
Engagements en faveur de la clientèle	8 253	678	1 071	3 789	13 794	5 451	33 036

(1) Accord de refinancement donné par Crédit Agricole Centre France.

Informations sur les parties liées (règlement 2010.04 du 07/10/2010).

Avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France :

Dettes	261 500 k€	
Créances	86 500 k€	
Engagements reçus	95 902 k€	dont une garantie de financement à hauteur de 80 000 k€ et une garantie en risques sur les entreprises pour 15 202 k€

La facturation des prestations de services par Crédit Agricole Centre France s'élève pour 2011 à 1 475,8 k€ HT.

Opérations à terme non dénouées (en milliers d'euros) :

Type d'opération	31 12 2011				Total	31/12/2010	
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture				Total
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré			
Contrat échange taux intérêt : SWAPS							
SWAPS MICRO PRETEUR							
SWAPS MICRO EMPRUNTEUR							
SWAPS MACRO PRETEUR		88 500			88 500	81 500	
SWAPS MACRO EMPRUNTEUR							
Total		88 500			88 500	81 500	
en juste valeur					8 073	5 161	

Il n'existe aucun risque de contrepartie sur le portefeuille des IFT.
Ces contrats sont tous conclus avec Crédit Agricole Centre France.

Note 27 – Affectation du résultat (en euros).

Bénéfice de l'exercice :	2 100 254,47
montant total à affecter	2 100 254,47
Affectation à la réserve légale :	105 012,72
Affectation en autres réserves :	1 995 241,75

Note 28 – Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes.

(en milliers d'euros HT)	Ernst et Young	Wolff et associés	Total
Audit			
- commissariat aux comptes, certification, examen comptes individuels et consolidés	31	31	62
Total	31	31	62

Note 29

Implantation dans les états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

La BANQUE CHALUS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 30 – Information relative aux résultats des activités bancaires.

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

IV. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2011.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE CHALUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I -Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II -Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme indique dans les notes 2.1, 2.6 et 14 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités, Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

— Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et les informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III -Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Chamalières et Lyon, le 9 mars 2012

Les commissaires aux comptes :

WOLFF ET ASSOCIES
Patrick WOLFF

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DUCHÊNE

V. — Lieu de mise à disposition du rapport de gestion.

Le rapport de gestion de l'exercice 2011 est disponible sur demande adressée au siège social de la BANQUE CHALUS.

1201630